



CONSEIL MUNICIPAL

jeudi 21 janvier 2021

COMPTE RENDU

Étaient Présents :

Vincent MORISSE, Jean-Maurice ZORZI, Cécile LEDOUX, Jean-Louis ROUFFILANGE, Véronique LENOIR, Michel LE DARD, Julienne GAUTIER, Thierry GOBINO, Isabelle CARBON, Maxime ESPOSITO, Micheline MARTEL, Patrick VASSAL, Karine LAUVARD, Michèle DALLIES, Michel FACCIN, Jeremie LEGOUPIL, Valérie MORA, Jérémy LINDEMANN, Ludovic SAN NICOLAS

Etaient représentés :

Madame Sabrina BENAMAR par Madame Cécile LEDOUX,
Madame Josiane DEVAUX DE MOURGUES par Monsieur Jean-Maurice ZORZI,
Monsieur Arnaud RIVES par Monsieur Vincent MORISSE,
Madame Magali MONTRICHARD par Monsieur Jean-Louis ROUFFILANGE,
Monsieur José LECLERE par Monsieur Michel LE DARD,
Madame Evelyne PITTET par Madame Michèle DALLIES,
Monsieur Jean-François KERHOAS par Monsieur Maxime ESPOSITO,
Madame Danielle PROVOST par Madame Véronique LENOIR,
Monsieur Pascal BOURGOIN par Madame Isabelle CARBON,
Madame Justine PERONNET par Madame Julienne GAUTIER,
Monsieur Patrice VARLET par Monsieur Thierry GOBINO,
Madame Mariette SERRES par Monsieur Michel FACCIN,
Monsieur Alain PIERRUGUES par Madame Valérie MORA,
Madame Marie GUICCIARDI-ESCAMILLA par Monsieur Ludovic SAN NICOLAS

Etaient absents :

Secrétaire de séance :

Karine LAUVARD

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal du jeudi 21 janvier 2021 à dix-sept heures trente. Le procès-verbal de la réunion du 16 décembre 2020 est ADOPTE A L'UNANIMITE.

1. DECISIONS DU MAIRE PRISES SUR DELEGATION PERMANENTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de prendre acte des décisions prises par le Maire, entre le 18 novembre et le 17 décembre 2020, en vertu de la délégation permanente accordée par le conseil municipal lors de la séance du 4 juin 2020.

2. BUDGET 2020 CARRE LEON GAUMONT - DECISION MODIFICATIVE N°2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter la décision modificative n°2 du Carré Léon Gaumont selon le détail par chapitre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Pour mémoire				VOTE DM n°2	TOTAL Budget 2020
	BP	Reports	BS	DM n°1		
DEPENSES	2 233 843,00	4 509,88	76 908,00	10 571,20	0,00	2 325 832,08
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	999 211,00	4 509,88	63 798,00	4 971,20	-16 000,00	1 072 490,08
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 044 222,00			- 9 400,00		1 034 822,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5,00					5,00
66 CHARGES FINANCIERES	120 405,00			15 000,00	16 000,00	135 405,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES			5 615,00			5 615,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						-
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	70 000,00		7 495,00			77 495,00
RECETTES	2 233 843,00	-	81 417,88	10 571,20	0,00	2 325 832,08
013 ATTENUATIONS DE CHARGES						-
70 VENTES DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	251 930,00		- 85 355,00	-		166 575,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 912 553,00		164 189,98	7 200,00		2 083 942,98
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	69 360,00		- 54 000,00			15 360,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS				3 371,20		3 371,20
002 RESULTAT REPORTE			56 582,90			56 582,90

SECTION D'INVESTISSEMENT	Pour mémoire				VOTE DM n°2	TOTAL Budget 2020
	BP	Reports	BS	DM n°1		
DEPENSES	355 870,00	106 686,15	153 648,11	0,00	0,00	616 204,26
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	232 500,00					232 500,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		8 719,80	15 000,00			23 719,80
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES						-
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	65 270,00	59 446,29	23 000,00			147 716,29
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	58 100,00	38 520,06	106 318,11			202 938,17
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION						-
RECETTES	355 870,00	-	260 334,26	0,00	0,00	616 204,26
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (hors 138)	48 370,00					48 370,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)						-
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000,00					5 000,00
1068 EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES						-
138 AUTRES SUBVENTIONS INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES	232 500,00					232 500,00
165 DEPOTS ET CAUTIONNEMENT RECUS						-
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						-
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	70 000,00	-	7 495,00	-		77 495,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	-	-	9 330,00	-		9 330,00
001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE			243 509,26			243 509,26

- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

3. TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES LOCALES ANNEE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les taux des contributions directes locales pour l'année 2021 figurant dans le tableau ci-dessous où sont mentionnés, pour mémoire, les éléments de 2020 :

Taxe	Pour mémoire Année 2020		Année 2021
	Bases prévisionnelles	Taux	Taux
Habitation	73 398 000	20,32%	20,32%
Foncier bâti	52 955 000	21,36%	21,36%
Foncier non bâti	299 400	50,65%	50,65%

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'état de notification n°1259 ;

- de dire que la recette sera portée sur la nature 73111 du budget ville ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

4. CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°921 ENERGIES RENOUVELABLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de clôturer l'autorisation de programme n°921 « Energies renouvelables » dont le montant réalisé s'élève à 1 565 485,30 € et dont le montant total des subventions obtenues représente 332 338,14 € ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

5. BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET VILLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2021 Ville, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Dépenses	40 794 493 €
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	11 760 632 €
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	16 722 480 €
014 ATTENUATION DE PRODUIT	4 425 661 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 975 267 €
66 CHARGES FINANCIERES	447 203 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 250 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	500 000 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 900 000 €
Recettes	40 794 493 €
013 ATTENUATION DE CHARGES	25 600 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	2 030 435 €
73 IMPOTS ET TAXES	35 250 097 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 500 113 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	874 135 €
76 PRODUITS FINANCIERS	9 613 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	88 500 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		BP 2021
Dépenses		10 905 572 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	998 552 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	765 173 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSES	687 173 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 035 900 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	3 749 497 €
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	1 850 000 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	88 500 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	730 777 €
Recettes		10 905 572 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 368 900 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	225 000 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	2 991 756 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	39 139 €
024	PRODUITS DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 300 000 €
458	OPERATIONS SOUS MANDAT	1 850 000 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	500 000 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	1 900 000 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	730 777 €

- d'adopter la subvention d'équilibre du Budget Ville au bénéfice du budget annexe Carré Léon Gaumont pour un total de 1 867 554 € au titre de l'exercice 2021 ;
- d'adopter la subvention d'équipement du Budget Ville au bénéfice du budget annexe Carré Léon Gaumont pour un total de 237 173 €, correspondant au capital de la dette ;
- d'adopter le versement au CCAS de Sainte Maxime d'une subvention de fonctionnement de 1 800 000 € au titre de l'exercice 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

6. BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET CARRE LEON GAUMONT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2021 du Carré Léon Gaumont, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Dépenses	2 325 174 €
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	993 789 €
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	1 138 430 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	3 687 €
66 CHARGES FINANCIERES	119 268 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	70 000 €
Recettes	2 325 174 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	261 400 €
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2 028 054 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	35 720 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021
Dépenses	469 897 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	237 173 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 000 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	90 500 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	139 000 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 224 €
Recettes	469 897 €
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 000 €
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	237 173 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	156 500 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	70 000 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	1 224 €

- d'acter le montant des subventions d'équilibre du budget principal d'un montant de 1 867 554 € en section de fonctionnement et de 237 173 € en section d'investissement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

7. BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PARCS DE STATIONNEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2021 du Budget annexe des Parcs de Stationnement, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Dépenses	1 056 270 €
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	584 452 €
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	90 123 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	425 €
66 CHARGES FINANCIERES	74 913 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	80 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 739 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	298 538 €
Recettes	1 056 270 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	1 050 000 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 270 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021
Dépenses	611 522 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	297 383 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	74 900 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	228 834 €
458 OPERATIONS SOUS MANDAT	
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	6 270 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 135 €
Recettes	611 522 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	301 110 €
458 OPERATIONS SOUS MANDAT	
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 739 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	298 538 €
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	4 135 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

8. BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2021 du Budget annexe Assainissement, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Dépenses	1 029 606 €
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	173 900 €
012 FRAIS DE PERSONNEL ET CHARGES ASSIMILEES	83 440 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	145 499 €
66 CHARGES FINANCIERES	25 450 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000 €
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	34 049 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	563 268 €
Recettes	1 029 606 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	689 260 €
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	540 €
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	165 000 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	174 806 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021
Dépenses	1 780 668 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	50 862 €
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 000 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 145 000 €
458 OPERATIONS SOUS MANDAT	400 000 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	174 806 €
Recettes	1 780 668 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)	783 351 €
458 OPERATIONS SOUS MANDAT	400 000 €
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	34 049 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	563 268 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

9. BUDGET PRIMITIF 2021 BUDGET SERVICE DES POMPES FUNEBRES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de voter, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif 2021 du Budget annexe des services des pompes funèbres, dont le détail est repris ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	BP 2021
Dépenses	9 760 €
011 CHARGES A CARACTERES GENERAL	2 255 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 500 €
Recettes	9 760 €
70 VENTES DE PRODUITS FABRIQUES,SERVICES,MARCHANDISES	2 260 €
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 500 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	BP 2021
Dépenses	7 500 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 500 €
Recettes	7 500 €
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 500 €

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

10. TITRES IRRECOURABLES CREANCES ADMISES EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A LA MAJORITE**

- d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteinte sur le budget principal pour un total de 34 227,34 € selon la répartition suivante : 15 111,14€ au compte 6541 et 19 116,20 € au compte 6542 ;
- d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteinte sur le budget annexe Assainissement pour un montant de 211,04 € au compte 6541 ;
- d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteinte sur le budget annexe Carré Louis Gaumont pour un total de 3 682 € selon la répartition suivante : 82 € au compte 6541 et 3 600 € au compte 6542 ;
- d'autoriser l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables ou éteinte sur le budget annexe Parcs de stationnement pour un total de 420 € selon la répartition suivante : 60 € au compte 6541 et 360 € au compte 6542 ;
- d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

11. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'attribuer, au titre de l'exercice 2021, des subventions à divers organismes et associations pour un montant total de 423 708€,
- d'autoriser Monsieur Le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.



DEL-21015 ASSO
AZUR SPORT SUBV E

12. ALIENATION DE GRE A GRE DE BIENS MOBILIERS - ENGIN ET EQUIPEMENTS AGRICOLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'accepter le principe de la vente de gré à gré d'un véhicule agricole de marque Valtra immatriculé DS-480-DP, de 2 charrues agricoles, de 2 arbres de prise de force et d'un broyeur plat à chaînes à la société GIBBESE, sis, 155 route du plan de la tour, à sainte maxime ;
- de fixer le prix de vente minimum à 10 000 Euros ;
- de faire procéder à la sortie de l'inventaire communal des biens cédés ;
- de dire que la recette sera portée au budget de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

13. MISE EN OEUVRE DU DISPOSITIF PROMENEUR DU NET 2021-2023

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la mise en œuvre du dispositif « Promeneur du Net » pour la période 2021-2023.
- d'approuver l'aide de 2 000 euros versée par la C.A.F.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

14. ASSOCIATION AZUR SPORT ORGANISATION - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 10 000 euros à l'association « Azur Sport Organisation » pour participer aux frais d'organisation du 3ème marathon du golfe de Saint-Tropez le dimanche 28 mars 2021 ;
- de dire qu'en cas d'annulation de la manifestation, la subvention ne sera pas versée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

15. ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AYMERIC-SIMON LORIERE : PARTICIPATION FINANCIÈRE POUR LA CLASSE DE DECOUVERTE AVEC NUITÉES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de participer au financement de la classe de découverte, pour l'ensemble des élèves des classes de CE1 de Mme Porta et de CE2 de M. Colletto de l'école élémentaire Aymeric Simon Lorière, à raison de 210 euros par enfant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

16. REVISION DU REGLEMENT DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la modification du règlement intérieur du service de portage de repas à domicile ;
- de dire que le règlement est applicable à compter du 1^{er} février 2021 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette délibération.

17. ORGANISATION DE CONCERTS AU SEIN DE L'EGLISE ET DE LA CHAPELLE DE LA NARTELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de fixer l'indemnité d'occupation de l'église et de la chapelle de la Nartelle due à la paroisse à 150 € par concert, dans la limite de douze manifestations par an ;

- d'approuver la convention annexée, renouvelable par tacite reconduction, sans que la durée ne puisse excéder trois années ;
- d'autoriser monsieur le Maire à prendre toute disposition et à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

18. AMENAGEMENT DU CARREFOUR GIRATOIRE D'ACCES A LA DECHETTERIE INTERCOMMUNALE : CONVENTION A INTERVENIR AVEC LE DEPARTEMENT ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GOLFE DE SAINT-TROPEZ

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le projet de convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à la signer ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

19. ATTRIBUTION DE GRE A GRE D'UNE CONVENTION D'EXPLOITATION DU LOT N°18 SITUE PLAGE DE LA GARONNETTE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de compléter la délibération n° 20 133 du 7 octobre et son projet d'avenant.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'exploitation avec la SAS « Les Planches » représentée par monsieur Julien Delorme pour le lot n° 18 de la plage de La Garonnette.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

20. GESTION DU PORT DE SAINTE MAXIME : DELIBERATION DE PRINCIPE RELATIVE A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU PORT DE PLAISANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le principe du recours à une délégation de service public pour l'exploitation du port de plaisance.
- d'approuver les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport de présentation figurant en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes démarches et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour la mise en œuvre et le bon déroulement de la procédure de délégation de service public.

21. GESTION DU PORT DE SAINTE MAXIME : DELIBERATION RELATIVE A LA CREATION DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (S.P.L) SUD PLAISANCE DESTINEE A L'EXPLOITATION D'UN PORT DE PLAISANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver la création d'une SPL régie par les dispositions de l'article L.1531-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, dénommée « S.P.L Sud Plaisance » d'une durée de 99 ans et dont l'objet social est exposé ci-dessus et à l'article 2 des statuts ci-joint ;
- d'approuver les statuts de la SPL tels que joints en annexe à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à les signer ;
- d'approuver le capital social de la société à hauteur de 159 000 euros, dans laquelle la participation de la commune de Sainte-Maxime est fixée à 150 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les bons de souscription et la libération des actions pour un montant de 150 000 euros qui est inscrit au budget primitif 2021 ;
- d'approuver la composition du conseil d'administration de la société publique locale et la désignation de 8 élus comme membres au sein du conseil d'administration ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte à intervenir nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

22. DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AUX ASSEMBLEES GENERALES DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE S.P.L SUD PLAISANCE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- de désigner les membres suivants du conseil municipal pour siéger au conseil d'administration :

- Vincent MORISSE
- Jean-Louis ROUFFILANGE
- Micheline MARTEL
- Jean-Maurice ZORZI
- Thierry GOBINO
- Arnaud RIVES
- Maxime ESPOSITO
- Véronique LENOIR

- de dire que conformément aux statuts de la société publique locale, le mandat des administrateurs sera de la même durée que le mandat de l'assemblée délibérante de la collectivité ;

- d'autoriser les représentants de la commune de Sainte-Maxime à accepter toutes fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait leur être confiée au sein de la société publique local (présidence, vice-présidence, membres titulaires ou suppléants des éventuelles commissions d'appel d'offres...) ;

- de désigner Magali MONTRICHARD pour la durée du mandat en cours pour assurer la représentation de la collectivité au sein des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

23. ATTRIBUTION DES MARCHES DE FOURNITURES DE CARBURANTS ET PRESTATIONS ANNEXES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés afférents à la fourniture de carburants et prestations annexes comme suit :

- Marché n°2020-AP2101AC afférent au Lot n°1 « Essence sans plomb 95, essence sans plomb 98, gazole » avec la société TOTAL MARKETING France, 562 Avenue du parc de l'île, 92000 NANTERRE, laquelle est économiquement la plus avantageuse au regard de la pondération des critères, pour un montant du DQE de 82 011,00 €.

- Marché n°2020-AP2102AC afférent au Lot n°2 « Gazole non routier » avec la société CARANTA, 2 Avenue du débarquement 83120 SAINTE MAXIME, laquelle répond aux exigences techniques et financières de la commune, pour un montant du DQE de 18 305,00€.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute disposition, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

24. CASINO DE SAINTE MAXIME - AVENANT N°1 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DU CASINO MUNICIPAL ET AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver les deux avenants ci-annexés ayant pour objet d'apporter certaines modifications et ajustements à la convention de délégation de service public d'exploitation du Casino municipal de Sainte-Maxime ainsi qu'à sa convention d'occupation du domaine public, non détachable.

- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute décision, à signer les deux avenants ci-annexés ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

25. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC D'EXPLOITATION DE LA BASE NAUTIQUE "PAUL BAUSSET" 2022-2027

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'approuver le choix de déléguer l'exploitation de la base nautique dans le cadre d'une délégation de service public ;
- de se prononcer favorablement sur le principe et la mise en œuvre de la procédure de Délégation de Service Public pour l'exploitation de la base nautique Paul Bausset ;
- d'approuver les principales caractéristiques du service public délégué ainsi que les prestations à assurer par le futur délégataire, soient :
 - les missions traditionnellement confiées à tout exploitant de plage (l'aménagement, l'exploitation et l'entretien) en application du décret n° 2006-608 du 26 mai 2006,
 - l'exploitation de la base nautique, et notamment de l'école de voile, avec l'apprentissage et l'enseignement des sports et activités nautiques ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir et à signer tous les actes rendus nécessaires par le déroulement de la procédure et notamment à négocier librement les offres présentées, conformément à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

26. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide : **A L'UNANIMITE**

- d'adopter les modifications du tableau des effectifs communaux suivantes :

Suppression de postes		Création de postes	
Cadre d'emplois	Nombre	Cadre d'emplois	Nombre
Au 01/02/2021			
		Agent de police municipale	1
		Adjoint technique territorial	2
		Ingénieur Territorial ou Technicien territorial (1)	1
		Attaché territorial ou Rédacteur territorial (2)	1

Soit :

- la création d'un poste d'agent de police municipale au sein de la brigade de l'environnement et d'un poste d'agent d'entretien des espaces publics (adjoint technique territorial au sein du service Voirie propreté) afin de favoriser la lutte contre les dépôts sauvages et les décharges illégales ;
- la création d'un poste de technicien au sein de la Direction du Développement Durable afin de faciliter la mise en œuvre de la politique environnementale de la Ville (ingénieur ou technicien territorial).
- la création d'un poste d'agent de sécurité incendie SSIAP supplémentaire (adjoint technique territorial) au sein du Carré Léon Gaumont afin de répondre aux obligations réglementaires en la matière ;
- la création d'un poste d'Administrateur de Théâtre du Carré Léon Gaumont pour le remplacement de l'agent titulaire faisant valoir ses droits à la retraite avec une période de tuilage de 7 mois (attaché ou rédacteur territorial) ; le poste actuel de l'agent faisant valoir ses droits à la retraite courant 2021, sera supprimé après sa radiation des cadres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.